



ALSH 11/15 ans

Règlement intérieur Mercredi Club Ados 2024/2025

→ Contacts

Coordinatrice Enfance Jeunesse : Archambault Camille : 05 49 48 87 08 – 07 71 00 36 95- enfance@mjclussac.org

Responsable Club Ados : Ripault Marion : 05 49 48 87 72 – 07 80 44 11 47 responsabletapados@mjclussac.org

Accueil MJC21 : 05 49 48 39 27– accueil@mjclussac.org

→ Admission / Inscription

Le club ados accueille les adolescents de 12 à 15 ans, à jour de leur cotisation annuelle MJC21. Les jeunes de 11 ans scolarisés au collège, pourront être accueillis. Des animations sont proposées tout au long de l'année, en fonction des demandes des jeunes.

Les responsables légaux doivent remplir et fournir :

- Une **fiche sanitaire** : Celle-ci atteste que l'enfant est à jour dans ses vaccinations, mentionne d'éventuelles allergies et autorise le directeur à faire appel à un médecin ou tous services médicaux d'urgence si nécessaire.

>>> **Joindre obligatoirement la copie du carnet de santé attestant de la validité de la vaccination.**

- Une **fiche d'inscription individuelle** : les responsables y mentionnent leurs adresses (père et mère si différentes ; familles d'accueil le cas échéant) et numéros de téléphone (domicile, portable, travail), répondent aux différentes autorisations et cochent les jours de présence souhaités pour l'enfant.

- La **carte d'adhésion à la MJC21**, ou s'en faire établir une par le directeur, valable **du 01/07/2024 au 30/06/2025** pour l'ensemble des activités MJC21.

- Leur **numéro d'allocataire CAF, MSA** (Obligatoire pour le calcul du Quotient Familial). Pour les autres régimes, voir directement avec le directeur. A défaut, sans justificatif, le tarif 5 sera appliqué.

- Un chèque d'acompte à hauteur de 30% du nombre de jours de venue de l'enfant.

- Une fois le dossier complété et déposé, les inscriptions peuvent se faire directement par téléphone ou courriel à la MJC 21. Elles seront définitives **sous réserve de places disponibles**. Elles doivent parvenir au secrétariat de la MJC au plus tard **le lundi de la semaine précédant la venue de l'enfant**.

L'accès au Club Ados est libre mais encadré : les jeunes peuvent participer ponctuellement ou régulièrement, en fonction de leurs envies et disponibilités.

Inscriptions aux après-midis :

Les familles peuvent inscrire leur(s) jeune(s) à l'avance :

- Par téléphone ou par mail auprès de l'équipe d'animation
- En précisant la date souhaitée et si besoin, l'utilisation de la navette

Les jeunes peuvent également venir **en passage libre** (sans inscription préalable), à condition que cela reste ponctuel et que leur accueil soit possible dans de bonnes conditions.

Inscriptions aux navettes :

L'inscription est **obligatoire pour les navettes**, au plus tard la veille de la venue, **par mail ou téléphone**.

Sans inscription préalable, l'accès au transport ne pourra pas être garanti.

Présence sur le livret :

Quel que soit le mode de venue (inscription ou passage), **chaque jeune devra obligatoirement noter sa présence dans le livret prévu à cet effet**, à son arrivée. Ce registre permet de suivre les présences et de garantir la sécurité de tous.

Le Club Ados fonctionne **en accueil libre**, ce qui signifie que les jeunes peuvent arriver et repartir de manière autonome, sauf demande spécifique des familles.

Dès lors qu'un jeune quitte les lieux du Club Ados ou descend de la navette, il n'est plus sous la responsabilité de la MJC21.

L'association ne pourra être tenue responsable de ce que fait le jeune après son départ, ni des incidents pouvant survenir en dehors du cadre de l'accueil.

Il est donc important que chaque famille précise à son enfant les consignes à respecter après son départ (retour direct à la maison, lieux autorisés, etc.).

En cas de besoin, les familles peuvent signaler à l'équipe une demande particulière (autorisation de sortie à une heure précise, départ accompagné, etc.), qui sera notée sur une fiche de suivi.

→ Encadrement

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins des enfants, l'équipe est composée de personnels qualifiés (titulaire ou stagiaire du BAFA, BPJEPS, DEJEPS, BAFD).

Le club ados respecte les règles d'encadrement suivantes : 1 animateur pour 12 enfants. L'encadrement peut varier selon les activités.

UNE APRÈS-MIDI AU CLUB ADOS	
14h	Accueil des jeunes Au secteur jeunes de Mazerolles
14h30 à 17h30	Activités, projets avec les jeunes
18h	Fin de l'accueil des jeunes

→ Repas et goûters

Le repas du midi et le goûter de l'après-midi ne sont pas compris dans le fonctionnement de l'après-midi.

→ Accueil délocalisé et transport

Accueil à Mazerolles >>> dans les locaux du secteur jeunes de la commune de 14h à 18h.

Les jeunes peuvent-être transportés de la MJC21 à Mazerolles par les animateurs sous inscription. Le fonctionnement est le même pour le retour du soir.

→ Information et programme d'activités

Le Club Ados fonctionne les mercredis et propose un cadre accueillant, dynamique et participatif, destiné aux jeunes souhaitant vivre des temps de loisirs, de détente, de découverte et d'engagement. Les activités sont préparées et animées par l'équipe d'animation, mais elles ne sont pas figées : **les jeunes sont invités à être acteurs de leur Club.**

Chaque période fait l'objet d'un temps d'échange pour construire ensemble un programme en lien avec les envies, les besoins et les idées des adolescents. Des projets peuvent émerger à l'initiative des jeunes, accompagnés par les animateurs (sorties, ateliers créatifs, projets solidaires, événements, etc.).

La participation active des jeunes est encouragée :

- Proposer des idées
- Participer à l'organisation de certaines activités
- S'investir dans la vie du groupe
- Construire des projets à court, moyen ou long terme

Le programme d'activités est donc **évolutif et collaboratif**, affiché et mis à jour régulièrement au sein du Club, et peut faire l'objet d'adaptations en fonction des propositions, des opportunités et des conditions météo.

→ Tarifs journaliers et modalités de facturation

Pour la période allant **du mercredi 7 mai au mercredi 2 juillet**, la participation au Club Ados est fixée à **10 euros pour tous les après-midis.**

→ Respect des locaux et du matériel

Les locaux doivent être respectés. Toute dégradation volontaire pourra entraîner des sanctions et la réparation des dégâts sera à la charge de l'auteur et de sa famille. Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin. En cas de détérioration, il devra être remplacé ou réparé.

→ Comportement et respect d'autrui

Chaque jeune doit adopter un comportement respectueux envers le groupe et les animateurs.

Les insultes, la violence physique ou verbale, ainsi que toute forme de discrimination ne seront pas tolérées.

L'utilisation d'un langage courtois et respectueux est exigée.

→ Sanctions

En cas de non-respect du règlement intérieur, les sanctions suivantes pourront être appliquées :

Avertissement oral par les animateurs.

Avertissement écrit envoyé aux parents.

Exclusion temporaire ou définitive du club, en fonction de la gravité de l'infraction.

→ Téléphones portables et objets personnels

L'utilisation des téléphones portables est limitée aux moments autorisés par les animateurs.

Le club ados n'est pas responsable des pertes, vols ou dégradations des objets personnels apportés par les jeunes.

→ Tenue vestimentaire

Une tenue correcte, adaptée aux activités proposées, est exigée.

Les jeunes doivent veiller à porter des vêtements permettant de participer confortablement aux activités sportives, manuelles ou autres.